



CHARTRE DE DONS

D'OUVRAGES IMPRIMÉS ET/OU AUDIO MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE JEAN DE LA BRUYÈRE

Madame, Monsieur,

Vous avez informé l'équipe de la Médiathèque Jean de La Bruyère de votre souhait de faire don d'ouvrages imprimés et/ou audio et nous vous remercions d'avoir entrepris cette démarche.

Toutefois et dans la mesure où la récupération d'ouvrages génère une charge de travail supplémentaire pour le personnel (tri, stockage, traitement physique, intellectuel et informatique), nous vous informons que la Médiathèque accepte ou refuse les documents dont les critères sont les suivants :

CRITERES PHYSIQUES ACCEPTES

- ouvrages imprimés ou disques audio en parfait état



les documents rayés, abîmés, détériorés, incomplets, salis, découpés, mouillés, crayonnés, surlignés ne seront pas retenus

CRITERES DOCUMENTAIRES ACCEPTES

- ouvrages de fiction : romans tous genres, contes, poésie, théâtre, albums, bandes dessinées, mangas, livres documentaires, pour tous les publics et tous les âges



les manuels scolaires, les documentaires, biographies, récits, témoignages édités il y a plus de 5 ans, les ouvrages type thèses à destination d'un public spécialisé, les DVDs pour lesquels nous respectons la législation portant sur les droits de prêt, de consultation et de projection des ouvrages vidéo en vigueur, ne seront pas retenus

Si vos documents correspondent aux critères acceptés précédemment cités, nous vous informons cependant que l'équipe de la Médiathèque pourra faire le choix de ne pas conserver ces ouvrages si elle estime qu'ils ne correspondent pas à sa politique documentaire et aux critères d'acquisition en vigueur dans les médiathèques de lecture publique.

La Médiathèque se rapprochera donc de l'Association salucéenne Animak't, de la communauté d'Emmaüs à Longjumeau ou de l'Association Lire et faire lire pour leur donner vos ouvrages et vous invite, si vous le souhaitez, à faire don de vos livres et/ou disques à d'autres associations à caractère caritatif ou humanitaire.

Nous vous remercions par avance pour votre aimable compréhension.

Signatures :

Pour Le Maire et par délégation,
Le conseiller en charge de la culture
Monsieur Benoît NOEPPÉL

L'usager
Madame, Monsieur
(rayer la mention inutile)
Lu et approuvé